



Compte-rendu Conseil Municipal du 09 décembre 2022

OUVERTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents 12 :

Mr Jean-François RODIER
Mr André ARNAL
Mme Caroline MALHERBES
Mr Michel LACROIX
Mme Françoise FOUSSAT
Mr Cyrille SCIORETO

Mme Yvette COLOMB
Mme Joëlle BASTIEN
Mme Danielle LINARD
Mr Jacques ROFFY
Mme Cécile GANE
Mr Jean-Luc ANDRÉ

Mme Nathalie CLUSE
Mr Pierrick GRAFFOILLERE
Mr Willy VIOLLE
Mr Hervé ROUX
Mme Céline PRADEL
Mme Anne DELHOSTAL
Mr Jean PRIVAT

Absents excusés 6 et procurations 5:

M. Cyrille SCIORETO à Mme Nathalie CLUSE
Mme Caroline MALHERBES à Mme Françoise FOUSSAT
M. Jean Luc ANDRE à M. Jean François RODIER
M. Willy VIOLLE à M. Michel LACROIX
Mme Anne DELHOSTAL à M. Hervé ROUX
Mme Céline PRADEL

Absent 1 : Jacques ROFFY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Monsieur le Maire propose Mme Joëlle BASTIEN comme secrétaire de séance.

Avant de présenter l'ordre du jour, M. le Maire fait le point sur l'agenda des dernières semaines :

- Situation sanitaire covid : énième vague en augmentation, nouveau variant
- Cérémonie des vœux le 20/01/23
- Augmentation du tarif des fluides énergétiques pour la commune, comparaison faite par rapport à l'année 2021 à la date du 9/12/22 pour un montant total de 100 245 € en 2021 prévu pour l'année en cours 122 619€
- Travaux de la traverse phase 2 surcoût de 12 à 13 %, chantier ralenti compte tenu des aléas rencontrés... Fin des travaux prévue pas avant avril mai 2023.
Hervé ROUX : communication aux habitants ? André ARNAL : oui dans prochain bulletin. Jean-François RODIER : une communication a également été faite dans le Jussac infos
- Coupure éclairage public : opérationnel de 23h30 à 6 h du matin. Le regard et les retours sont positifs
- Crise énergétique : Michel Lacroix a participé à une réunion de crise en préfecture concernant le sujet "alerte délestage" il semblerait que l'on ne soit pas trop touché. Mise en place au niveau national du système Ecowatt (en temps réel le niveau de consommation des Français)
- Remise des colis de Noël aux agents de la commune le 16/12/2022 à 18h30 à la salle d'activités
- Déploiement fibre : compte tenu des difficultés terrain, l'engagement pris par Orange ne sera pas tenu. L'implantation de 51 poteaux n'ayant pas obtenu l'autorisation de mise en œuvre par les propriétaires privés et les entreprises devant faire face à un manque de techniciens.
- « Petite ville de demain » Réunion copil phase 3 le 13/12 en présence de représentants du Département, DDT, Caba, présentation du scénario par IN VIVO
- Maison SARRET, devenue propriété de la Commune, proposition faite par M. le Maire d'une visite à l'ensemble du Conseil
- CCAS : les membres travaillent à la préparation des colis des aînés

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 23/09/2022 :

Aucune observation. Compte-rendu validé à l'unanimité.

Tarifs communaux 2023 :

Présentation par Françoise FOUSSAT (cf documents en annexes)
Nouveau tarif de location pour l'annexe de la Mairie
Tarifs salle polyvalente : +10% en raison augmentation des charges (fluides...)
Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2023, à M. le Maire,

Chapitre – Libellé nature	ARTICLE	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM) (hors reports)	015-211500830-20231020 Date de télétransmission
			Date de réception préfecture Montant Autorisé avant le vote du BP 2023
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - OPNI Opération non individualisée	40 000,00	10 000,00
	204- 12 Eclairage public	38 830,00	9 707,50
	TOTAL	78 830,00	19 707,50
21 - Immobilisations corporelles	2111-10001 Voirie	5 000,00	1 250,00
	2111- 70 Terrains	40 000,00	10 000,00
	2112- 10001 Voirie	1 000,00	250,00
	2121 - OPNI	8 835,60	2 208,90
	21318 - OPNI	157 000,00	39 250,00
	21318- 28 Travaux bâtiment	1 896,00	474,00
	21568 - 10001	1 530,00	382,50
	2158 - OPNI	1 700,00	425,00
	21838 - OPNI	2 000,00	500,00
	2185 - OPNI	600,00	150,00
23- Immobilisations en cours	2188 - OPNI	14 500,00	3 625,00
	TOTAL	234 061,60	58 515,40
	2313 - 10005 Aire de jeux	198 190,00	49 547,50
	2313- 10006 Cimetière	13 200,00	3 300,00
	2313 - 28 Travaux bâtiment	5 880,00	1 470,00
	2315 - 10001 Voirie	995 644,00	248 911,00
2315 - 28 Travaux Bâtiment	15 620,00	3 905,00	
	TOTAL	1 228 534,00	307 133,50
Total des dépenses d'investissement (hors dette) (1 541 425,00/4= 385 356,25)		1 541 425,60	385 356,40

Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

DETR 2023 - PVD Phase 1 étude de programmation et MOE pour un projet de restructuration/extension du groupe scolaire :

Origine financement	€	%
DETR 2023	77 551.20€	40.00%
Autofinancement communal	58 163.40€	30.00%
Emprunt	58 163.40€	30.00%
TOTAL	193 878.00€	100.00%

Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

DETR 2023 - création city stade et piste de padel

DESIGNATION	MONTANT HT	ANS		REGION		DETR 2023		COMMUNE	
		HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
CITY STADE + PISTE DE PADEL	181 920 €	95 508 €	52,50 %	13 644 €	7,50 %	36 384 €	20 %	36 384 €	20 %

Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

Provision pour créances douteuses sur l'exercice 2022 et décision modificative du budget commune

Françoise FOUSSAT nous informe des montants impayés (dettes de 4 677€) sur 2022 et précise qu'une provision de 20% soit 935.41€ doit être prévue.

Décision modificative du budget commune pour prise en compte de la provision :

Article 64111- Rémunération principale : -600€

Article 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants : +600€

Aucune observation. Délibérations adoptées à l'unanimité.

SDEC :

- Aménagement réseaux Basse Tension (BT) chemin des Rivières Tranche 3 génie civil :
Montant travaux : 21 580.46€ ht
Montant du fonds de concours : 6 474.14€
A déduire 1^{er} acompte déjà versé : 2 297.22€ - Reste à payer : 4 176.92€
- Remplacement de 26 lampes à vapeur de mercure par des ampoules LED (dernière tranche, tout notre réseau sera désormais équipé LED) :
Montant travaux : 13 500.00€ ht
Montant du fonds de concours : 6 750.00€
1^{er} versement à la commande des travaux : 3 375.00€ + 2^{ème} versement au décompte des travaux : 3 375.00€

Aucune observation. Délibérations adoptées à l'unanimité.

Contrat d'assurance des risques statutaires COLLECTEAM/YVELIN/EUCARE

Constat : forte dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales du fait notamment de la pandémie, du recul de l'âge de la retraite. Le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, oblige les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.

Conséquence : Augmentation des taux pour 2023 :

Agents CNRACL : 8.60 % sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire, contre 5.45 % (taux initial),

Agents IRCANTEC (Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire) : 1.95% sur la couverture en « tous risques » avec une franchise de 10 jours par arrêt sur la maladie ordinaire, contre 1.40 % (taux initial),

Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

Noël des agents de la Commune 2022

Paniers garnis 25 colis pour un total de 900€

Délibération autorisant M. le Maire à signer le bon de commande

Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un conseiller municipal, Correspondant « incendie et secours » :

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Willy VIOLLE à ces missions.

Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention d'utilisation de l'annexe de la mairie :

But : renforcer la présence médicale et l'offre de soins sur la commune, permettre la réalisation de prestations par des professionnels de santé "itinérants" (pédicure/podologue,...)

Outil : convention de mise à disposition des locaux de l'annexe de la mairie à titre onéreux

André ARNAL nous informe de l'utilisation de l'annexe (que le bas) tous les 15 jours par un podologue 40€ par mois charges comprises

Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention

Aucune observation. Délibération adoptée à l'unanimité.

Décisions du Maire :

☞ Signature de devis :

Filets pare-balls terrain de foot aux abords de la rivière : 2 123.16 € HT soit 2 547.79 € TTC

2 Poteaux incendie pour la traverse : 2 544.00 € HT soit 3 052.80 € TTC

Déplacement coffret gaz devant la mairie dans le cadre des travaux de la traverse : 3 186.51 € HT soit 3 823.81 € TTC

CCAS :

- Devis cimetière auprès de l'entreprise Cassagne pour :

- Un colombarium de 24 cases (Granit du Tarn avec portes en Capao Bonito): 5 333.33 € HT soit 6 400 € TTC
- Ossuaire 250X100 (Granit du Tarn) : 2 166.66 € HT soit 2 600 € TTC
- Caveau communal 2 places (Granit du Tarn) : 3 500 € HT soit 4 200 € TTC

Questions diverses :

☞ Actuellement une stagiaire en formation de secrétaire de Mairie est présente du 7/11/22 au 27/06/23.

☞ Nathalie CLUSE : ouverture pour la rentrée prochaine de septembre d'une unité d'enseignement externalisée, concernant 5 à 8 élèves autistes de l'IME, en immersion au sein de l'école de Jussac, accompagnés d'un enseignant et d'un éducateur, 2 matinées et 2 après midi par semaine.

Une formation du personnel communal est prévue.

☞ Borne électrique recharge rapide 50 kg

Proposition du SDEC de nous installer une borne gratuitement.

A charge pour la commune le contrat de maintenance de 1 300€ / par an, l'électricité, l'entretien et la casse éventuelle.

Proposition non retenue

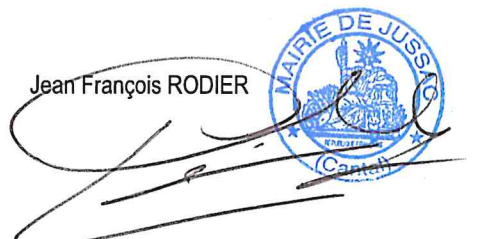
Séance levée à 21 heures.

La secrétaire de séance

Joëlle BASTIEN

M. le Maire

Jean François RODIER



Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20230310-D2023-1-1-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023